

REPUBLICHE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE

COMMUNE DE MOKOLO

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF TERRITORIAL
ADMINISTRATION

COUNCIL OF MOKOLO

INTERNAL TENDERS BOARD

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT

N°019/AONR/C-MOKOLO/CIPM/2023 DU 20/10/2023 EN PROCEDURE
D'URGENCE POUR LA SENSIBILISATION ET LA FORMATIONS DES
EXPLOITANTS DES MOTOCYCLES A TITRE ONEREUX DANS LA COMMUNE
DE MOKOLO.

Financement

: Fonds Routier, Exercice : 2023.

Maître d'ouvrage

: Maire de MOKOLO

1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Dans le cadre de la sécurisation routière, le Maire de Mokolo, Maître d'Ouvrage, lance en procédure d'urgence un Appel d'Offres National Restreint pour la sensibilisation et la formations des exploitants des motocycles à titre onéreux dans la commune de Mokolo.

Le présent Appel d'Offres fait suite à l'Appel à Manifestation d'Intérêt 03/AAMI/C. Mok/SG/SM/2023 pour la sensibilisation et la formations des exploitants des motocycles a titre onéreux dans la commune de Mokolo.

2. CONTENU DE LA MISSION

Pour chaque localité, la mission du consultant consistera en des séances d'échanges ou des causeries éducatives à travers :

- a) l'identification en liaison avec la Commune, des points de rassemblement des exploitants des motocycles à titre onéreux ;
- b) l'identification des facteurs de risques en relation avec l'activité de mototaxis;
- c) la formulation du référentiel de sensibilisation des exploitants des motocycles à titre onéreux ;
- d) la sensibilisation en liaison avec la commune des exploitants des motocycles à titre onéreux.

- e) Mise en place des mesures incitatives pour amener les conducteurs à adhérer à la sensibilisation à travers la distribution des casques et des chasubles aux conducteurs en règle suivant la réglementation en vigueur.

3. DUREE D'EXECUTION

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations objet du présent Appel d'Offres est de quatre (04) mois pour chaque tranche.

4. PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation au présent Appel d'Offres est restreinte à la liste des candidats pré-qualifiés ci-après :

N°	Noms des candidats pré-qualifiés	Adresses
1.	Ets TFM INTERNATIONAL NORMARTE ET FILS	BP 7258 YDE TEL 675 25 24 89
2.	Ets CEIFORM	BP 7966 YDE TEL 656 768 748
3.	ETS KEM BUSINESS	BP 333 YDE TEL 699 92 31 09

NB : Les candidats de cette liste restreinte ne peuvent s'associer en groupement qu'avec d'autres candidats de cette même liste restreinte.

5. FINANCEMENT

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le Fonds Routier,

Le budget prévisionnel de l'opération est de trente millions (30 000 000) FCFA,

6. CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Mairie de MOKOLO, Service des Marchés, Tel. (237) 697300854

7. ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier peut être obtenu à la Mairie de MOKOLO, Service des Marchés, dès publication du présent avis contre versement d'une somme non remboursable de : 50 000 (Cinquante mille) francs CFA payable à la recette municipale de la commune de MOKOLO.

8. CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Sous peine de rejet, Les offres devront être accompagnées, pour chaque lot postulé, d'un cautionnement provisoire (garantie de soumission) établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres par un établissement bancaire ou toute autre institution financière agréée par le Ministre en charge des finances présentée sur la liste jointe en annexes, et d'un montant égal à six cent mille (600 000) FCFA

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 90 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

9. REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en anglais ou en français, en six (07) exemplaires dont un (01) original et cinq (06) copies marquées comme telles, devra parvenir à la Mairie de MOKOLO, Service des Marchés , au plus tard le 17/11/2023 à 10 heures, heure locale et devra porter la mention :

« APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT

N°019/AONR/C-MOKOLO/CIPM/2023 DU 20/10/2023 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA SENSIBILISATION ET LA FORMATIONS DES EXPLOITANTS DES MOTOCYCLES A TITRE ONEREUX DANS LA COMMUNE DE MOKOLO »

"A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT".

10. RECEVABILITE DES OFFRES

Sous peine de rejet, les autres pièces du dossier administratif requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédent la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou toute autre institution financière agréée par le Ministère chargé des Finances.

11. OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des offres sera effectuée en deux temps.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu le 17/11/2023 à partir de 11 heures précises, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés.

Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix.

La commission de passation des marchés compétente établira séance tenante un procès-verbal d'ouverture des plis

A l'issue de l'examen des offres administratives et analyse des offres techniques, L'ouverture des offres financières sera effectuée dans les mêmes conditions, à une date ultérieure qui sera communiquée aux soumissionnaires dont les offres techniques auront obtenu une note technique égale ou supérieure à quatre-vingt (80) points sur cent (100).

12. CRITERES D'EVALUATION

12.1 Critères éliminatoires

- Non présentation ou non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture des offres ;
- Non présentation au-delà de 48 heures d'une pièce du dossier Administratif (autre que la caution de soumission) jugée non conforme ou absente à l'ouverture des offres ;
- Fausse déclaration, substitution ou falsification des pièces administratives ;
- Note technique inférieure à 80 points sur 100 ;
- Présence d'informations financières dans l'offre technique ou administrative.

12.2 Critères essentiels

La notation des critères essentiels ci-après ne se fera par points.

N°	Critères	Notation
1	Présentation de l'offre	05 points;
2	Expérience du Soumissionnaire	25 points
3	Compréhension des Termes de Référence	15 points;
4	Méthodologie et plan de travail	15 points;
5	Compétence du personnel clé pour la mission	40 points.
Total		100 points

Les offres n'ayant pas obtenu au moins une note de 80 points sur 100 des critères essentiels, seront jugées techniquement non qualifiés et ne pourront accéder à l'analyse financière.

13. METHODE DE SELECTION DU CONSULTANT

Le consultant sera choisi selon la méthode qualité-coût : note technique sur 80 points et note financière sur 20 points conformément aux procédures décrites dans le présent DAO.

14. ATTRIBUTION

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre après évaluation est la mieux-disante, c'est-à-dire ayant obtenu la note finale la plus élevée, calculée selon la formule de pondération suivante : **Note finale = (80xnote technique + 20xnote financière) / 100.**

15. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 120 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Mairie de MOKOLO, Service des Marchés.

17. DENONCIATION

Pour tous actes contraires à la procédure réglementaire ou ayant trait à la fraude et à la corruption, bien vouloir saisir le MINMAP ou L'ARMP.

MOKOLO, le 20/10/2023

LE MAIRE

copie:

- ARMP-EN
- MINMAP-MT
- Affichage
- Archivage



VOHOD DEGUIME
Médecin Hors Echelle